

Quels sont les nouveaux taux de charges sociales de l'auto-entreprise applicables à partir du 1er janvier 2019, en fonction des différents types d'activité ?

Les micro-entrepreneurs (autrefois appelés auto-entrepreneurs) bénéficient d'un système de paiement simplifié de leurs cotisations sociales : ces dernières sont calculées selon **un pourcentage des recettes**, déclarées périodiquement, tous les mois ou tous les trois mois. Les recettes correspondent au chiffre d'affaires encaissé.

Voir aussi notre article : [Comment déclarer son chiffre d'affaires en auto-entreprise ?](#)

En régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur, les cotisations sociales (ou "charges sociales") se payent :

- **soit à la Sécurité Sociale pour les Indépendants** (ex RSI) pour les professions relevant des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), c'est-à-dire les commerçants, les artisans ainsi que certains prestataires de services,
- **soit à l'URSSAF** pour les professions libérales non réglementées relevant des caisses URSSAF + CIPAV et des bénéfices non commerciaux (BNC).

Les taux de cotisations sociales de l'auto-entreprise / micro-entreprise sont réajustés chaque année. Après avoir légèrement baissé entre 2015 et 2016 du fait de la réforme des allocations familiales, les taux se sont stabilisés en 2017. En 2018, les taux sont repartis à la baisse du fait du transfert d'une partie des cotisations sociales sur la CSG.

Les nouveaux taux de charges sociales auto-entreprise pour 2019.

Les taux de charges sociales ou cotisations sociales de l'auto-entreprise / micro-entreprise sont inchangés en 2019 par rapport à l'année précédente.

Voici les taux de charges sociales applicables à partir du 1er janvier 2019 :

Type d'activité	Abattement fiscal	Taux de cotisations sociales	Taux de charges fiscales	Contribution formation prof.	Taxe frais consulaires	Total
Ventes de marchandises, hébergement touristique (BIC)	71%	12,80%	1%	0,1%	0,015%	13,915%
Prestations de services artisanales (BIC)	50%	22,00%	1,7%	0,3%	0,48%	24,48%
Prestations de services commerciales (BIC)	50%	22,00%	1,7%	0,2%	0,044%	23,944%
Prestations de services libérales (BNC)	34%	22,00%	2,2%	0,2%	0%	24,4%

Prestations de service rattachées à la CIPAV / activités libérales non réglementées (BNC)	34%	22,00%	2,2%	0,2%	0%	24,4%
--	-----	--------	------	------	----	-------

A noter : Les taux de cotisations ACCRE 2019 : [cliquez ici pour les consulter.](#)

Rappel : A partir du 1er janvier 2018, les [seuils de chiffre d'affaires de l'auto-entreprise sont doublés](#). Les auto-entrepreneurs peuvent donc franchir les seuils de TVA et rester en auto-entreprise. Dans ce cas, il faut savoir que le chiffre d'affaires pris en compte pour le calcul des cotisations sociales est le chiffre d'affaires **hors taxes**.

Pourquoi faut-il payer des cotisations sociales ?

Payer les charges sociales n'est jamais agréable, d'autant plus que le RSI pâtit d'une image très dégradée depuis quelques années.

Pourtant les cotisations sociales ne doivent pas être assimilées à un impôt mais plutôt à une mutuelle permettant de couvrir les aléas de la vie : maladie, maternité, accident du travail, décès, etc. Les cotisations versées ne le sont donc pas à fonds perdus. **Voir aussi notre article [Quelle couverture le RSI offre-t-il ?](#)**

Pour approfondir, lire aussi notre article : [Auto-entreprise, micro-entreprise : ce qui change en 2018.](#)

Remarque : le RSI est en cours de réforme et devient la Sécurité Sociale pour les Indépendants : [voir notre article dédié.](#)

Un facturier Excel pour auto-entrepreneur (gratuit).

WikiCréa met à votre disposition un facturier Excel pour établir vos devis et factures automatiquement. Il est gratuit et simple d'utilisation : [cliquez ici pour y accéder.](#)

Un livre journal des recettes Excel pour les auto-entrepreneurs (gratuit).

Les auto-entrepreneurs ont l'obligation de suivre leurs recettes. WikiCréa met à votre disposition un cahier de suivi chronologique des recettes, gratuit : [cliquez ici pour y accéder.](#)

Créez votre auto-entreprise en quelques clics.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création de micro-entreprise en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. [Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)